



## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 FEVRIER 2018

### COMPTE RENDU D’AFFICHAGE

(En application de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales)

#### NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au conseil : 45
- En exercice : 45
- Qui ont pris part au vote : 43

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 13 février 2018, s'est réuni le mardi 20 février 2018 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Patricia ROBIN, Christophe MOREL, Valérie COPIN, Gilles RONDONI, Dominique BOURRET, Cyril DAUPHOUD, Valérie DAVID, Nicole NUTINI, Jean-Marie BELVEDERE, Anne-Marie DUVAL, Jean-Paul CAMERANO, Philippe BONELLI, Muriel CHABERT, Claude MASCARELLI, Aline BOURDAIRE, Serge PERCHERON, Mélanie ZARRILLO-GROS, Ali AMRANE, Annie OGGERO-MAIRE, Jean-François LAPORTE, Chems SALLAH, Mahamadou SIRIBIE, Franck BARBEY, Stéphanie MANDREA, Imen CHERIF, Paul EUZIERE, Magali CONESA, Ludovic BROSSY, Frédérique CATTART, Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL, Jean-Marc DEGIOANNI, Mireille BANCEL, Corinne SANJUAN.

PART EN COURS DE SEANCE :

/

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Philippe WESTRELIN
- Madame Catherine BUTTY
- Monsieur Pascal PELLEGRINO
- Madame Brigitte VIDAL
- Monsieur Jean-Marc GARNIER
- Madame Jocelyne BUSTAMENTE
- Monsieur Guillaume MELOT
- Madame Mékia-Nora ADDAD

- Monsieur Damien VOARINO
- Monsieur Stéphane CASSARINI

ABSENTS :

- Madame Myriam LAZREUG

ABSENTS EXCUSES ARRIVANT EN COURS DE SEANCE :

/

PROCURATION :

- Monsieur Philippe WESTRELIN à Monsieur le Maire
- Madame Catherine BUTTY à Monsieur Christophe MOREL
- Monsieur PELLEGRINO à Madame Mélanie ZARRILLO
- Madame Brigitte VIDAL à Madame Claude MASCARELLI
- Monsieur Jean-Marc GARNIER à Monsieur Jean-Marie BELVEDERE
- Madame Jocelyne BUSTAMENTE à Madame Valérie DAVID
- Monsieur Guillaume MELOT à Madame Nicole NUTINI
- Madame Mékia-Nora ADDAD à Madame Magali CONESA
- Monsieur Damien VOARINO à Madame Frédérique CATTART

Madame Mélanie ZARRILLO est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération N° 2014-49 du 24 avril 2014 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Questions retirées à l'ordre du jour :

/

Questions diverses :

/

2018 - 01      **DEVELOPPEMENT DURABLE  
RAPPORT ANNUEL 2017**

**Madame Anne-Marie DUVAL**

- **DONNER ACTE** que le rapport concernant la situation en matière de développement durable 2017 de la ville de Grasse a bien été présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire,
- **CONFIRMER** que ce rapport, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération, propose un bilan des politiques, programmes et actions publiques dont celles conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes au regard du développement durable,
- **PRENDRE** acte que ce rapport sera transmis à la sous-préfecture et aux services de la DREAL pour information.

2018 - 02      **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - DEBAT**

**Monsieur le Maire**

Après la présentation du rapport d'orientation budgétaire, le Maire a ouvert le débat. Les Conseillers Municipaux ont pu alors apporter leur contribution. Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

2018 - 03      **CESSION AU DEPARTEMENT D'UN BIEN SITUE BD CARNOT  
POUR CREATION DE LA MAISON DES SOLIDARITES DU DEPARTEMENT**

**Monsieur le Maire**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune l'acte de cession au Département des lots n° 1081, 1082, 1113, 1114, 1115, 1116 et 1134 de la copropriété cadastrée Section BL n° 180 et située bd Carnot, pour un montant d'un euro. Etant ici précisé que le Département prend à sa charge le remboursement à la Ville de Grasse d'un montant de 61 174,64 € correspondant à l'appel de fond relatif à la réalisation des travaux d'étanchéité du bâtiment concerné.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente affaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 04            CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE / EPF PACA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS DE GRASSE / VILLE DE GRASSE**

**Monsieur le Maire**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer pour le compte de la Commune la convention tripartite CAPG / Commune / EPF PACA comportant 2 annexes, confiant à l'Etablissement Public Foncier une mission d'intervention foncière en vue de favoriser la production de logements conformément aux orientations du Programme Local de l'Habitat sur des sites préalablement validés par la Commune et par la CAPG.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 05            CINEMA LE STUDIO  
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE DU CINEMA**

**Monsieur le Maire**

- **APPROUVER** le versement d'une subvention au budget annexe du cinéma Studio d'un montant de 70 000 euros pour l'année 2017.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 40 voix pour, 3 voix contre :  
Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN.

**2018 - 06            SERVICE BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES  
ACCEPTATION D'UN PARRAINAGE**

**Monsieur le Maire**

- **APPROUVER** les termes du parrainage entre la franchise Bureau Vallée et la commune de Grasse pour un montant de 680 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 07           DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA TRAVERSE RIOU BLANQUET,  
DE L'ALLEE DU 8 MAI 1945 ET DU PARC DE STATIONNEMENT MARTELLY**

**Monsieur Christophe MOREL**

- **APPROUVER** le déclassement d'une partie de la « Traverse de Riou Blanquet », de « l'Allée du Huit Mai 1945 » et du parc de stationnement Martelly.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue des déclassements et de la cession.
- **AUTORISER** la cession des voiries communales et du parc de stationnement à la société publique locale Pays de Grasse Développement conformément à la délibération n°2016-125 en date du 28 juin 2016 moyennant la somme d'un euro symbolique par voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 33 voix pour, 7 voix contre :  
Monsieur EUZIERE, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Madame CATTART (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL, et 3 abstentions Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN.

**2018 - 08           PROTOCOLE D'ACCORD  
REGLEMENT SINISTRE**

**Madame Valérie COPIN**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 09           PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS PUBLICS  
DEMANDE D'OCTROI – INTERVENTION RUE MOUGINS ROQUEFORT**

**Madame Valérie COPIN**

- **OCTROYER** la protection fonctionnelle à Messieurs MICHAUDET-BERNARD-SULTAN-GOLDSCHIEDER et Madame BARROO,
- **PRENDRE** en charge les honoraires d'avocat correspondants;
- **DIRE** que la somme nécessaire est inscrite au budget de la Ville.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2018 - 10           RÉNOVATION DU TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHÉTIQUE  
DU STADE DE LA PAOUTE AU PLAN DE GRASSE  
DEMANDE DE SUBVENTION A LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL**

**Monsieur Gilles RONDONI**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 25 000 € auprès de la Fédération Française de Football pour la rénovation du terrain de football en gazon synthétique du stade de la Paoute au Plan de Grasse.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2018 - 11      **SERVICE JEUNESSE  
INVESTISSEMENT MATERIEL  
DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE TROIS TABLETTES**

**Madame Dominique BOURRET**

- **ANNULER** la délibération N°2017-245 du 12 décembre 2017.
- **SOLLICITER** les subventions d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour réaliser l'achat de ce matériel,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, les conventions à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2018 - 12      **CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA COMMUNE DE GOURDON  
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES  
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

**Madame Dominique BOURRET**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune de GOURDON concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2017-2018 et suivantes.
- **DIRE** que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2018 - 13      **PARTICIPATION POUR EXTENSION DE RESEAUX  
CONSTRUCTION 12, RUE DES LILAS  
CONVENTION AVEC ERDF**

**Monsieur Christophe MOREL**

- **APPROUVER** la participation de la Ville auprès d'ENEDIS à hauteur de 27 804,04 euros H.T.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière avec ENEDIS.
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 33 voix pour, 7 voix contre :

2018 - 14      **TRANSFERT DE LA COMPETENCE GEMAPI  
DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AMELIORATION DE LA QUALITE  
DES EAUX DE LA BRAGUE ET DES AFFLUENTS**

**Madame Nicole NUTINI**

- **ACTER** la dissolution du syndicat intercommunal de l'amélioration de la qualité des eaux de la Brague et de ses affluents au 31 décembre 2017.
- **ACCEPTER** le protocole de dissolution du syndicat joint à la présente délibération

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2018 - 15      **POLICE MUNICIPALE  
MISE EN FOURRIERE DES VEHICULES – ENLEVEMENT GARDIENNAGE CONTRAT DE  
CONCESSION – VALIDATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE ET APPROBATION DU  
CONTRAT**

**Monsieur Jean-Marie BELVEDERE**

- **DE RETENIR** la Société AA06 comme délégataire de la fourrière.
- **D'APPROUVER** la convention de délégation, sous forme de concession à intervenir avec la Société AA06 pour une durée de 5 ans, qui entrera en vigueur une fois sa transmission au contrôle de légalité et sa notification.
- **D'APPROUVER** les conditions du service délégué notamment les conditions financières telles que les décrites dans la convention et appliquer les tarifs prévus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette délégation de service public.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2018 - 16      **AMENAGEMENT - ENVIRONNEMENT  
ADHESION DES COMMUNES DE COURMES, AMIRAT ET INTEGRATION DE  
TOURRETTES-SUR-LOUP A 100% AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE  
GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR**

**Madame Anne-Marie DUVAL**

- **APPROUVER** l'adhésion des communes ci-après au syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur :
  - La commune de Courmes
  - La commune d'Amirat
  - La commune de Tournettes-sur-Loup pour 100% de son territoire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2018 - 17      **MISS GRASSE 2018**  
**ADOPTION DES TARIFS**

**Madame Aline BOURDAIRE**

- **APPROUVER** les tarifs suivants :
  - Entrée simple 12 Euros
  - Gratuit pour les enfants de moins de 8 ans
  - Gratuité pour les partenaires et sponsors.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2018 - 18      **EXPOROSE 2018**  
**ADOPTION DES TARIFS**

**Madame Aline BOURDAIRE**

- **ADOPTER** les tarifs suivants :
  - Caution pour réservation espace pépiniériste et exposants. 100 € TTC
  - Gratuité d'occupation du domaine public pour les partenaires ayant collaboré étroitement à la manifestation
  - Chalets, Food truck. 320 € TTC
  - Entrée tarif normal. 5 € TTC
  - Entrée groupe (à partir de 10 personnes), enfants de moins de 12 ans, handicapés, chômeurs, retraités et étudiants sur présentation d'un justificatif. 3 € TTC
  - Gratuité sur présentation d'un carton d'invitation de la Ville de Grasse.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

Grasse le 21 février 2018



Le Maire,

**Jérôme VIAUD**

Vice-président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes  
Président de la Communauté d'Agglomération  
du Pays de Grasse